



## Les échos du Conseil

Le Conseil communal s'est réuni le 6 décembre 2022 à la grande salle du village.

30 membres sur 35 étaient présents. Le Conseil a démarré ses travaux en souhaitant la bienvenue à Madame Cretignier, boursière communale, et en saluant la mémoire des habitants du village décédés au cours de cette année. Un instant de silence leur a été dédié.

Durant cette séance, le Conseil a examiné trois préavis:

### Préavis concernant le budget 2023

Dans son rapport, la commission de gestion et des finances a relevé le travail minutieux ainsi que le soin apporté à la présentation claire et détaillée de l'exercice. Elle remercie également le syndic, Cédric Charlet, et la boursière, Sandrine Cretignier, pour toutes les réponses apportées lors des séances d'examen de ce budget.

Sur un montant global de près de 5 millions, le budget 2023 présente un excédent de charges d'environ 170 000 francs. Selon la commission, cet excédent est acceptable et repose notamment sur des estimations de charges peut-être généreusement évaluées dans le contexte tendu que nous connaissons, notamment sur les plans économiques et énergétiques. Elle recommande au Conseil d'accepter ce budget.

Après une discussion nourrie et plusieurs demandes d'éclaircissements, ainsi qu'une revue du plan des investissements, le budget 2023 est accepté par 23 voix, 5 avis contraires et 2 abstentions.

### Préavis concernant le congélateur communal

À la suite de la décision de la Municipalité de fermer le congélateur communal à fin février 2023, de nombreuses voix du village ont exprimé le besoin de maintenir une solution au-delà de ce délai, dans l'attente d'une éventuelle autre solution pérenne.

Dans ce but, la Municipalité a déposé ce préavis qui a été examiné par une commission ad hoc et la commission de gestion et des finances, toutes deux recommandent de refuser le préavis.

En effet, le congélateur communal est plus que vétuste et peut tomber en panne à tout moment. Sa prolongation serait très aléatoire et il est clair pour les commissions que si un service comme celui-ci devait être maintenu, il conviendrait de miser sur du neuf.

Une discussion s'en est suivie quant au maintien justement d'un tel service communal. Des conseillers relèvent que c'est un service très apprécié, voire indispensable pour certains. D'autres estiment au contraire que ce service est obsolète et ne répond

plus au besoin du plus grand nombre, mettant en avant que seules 67 cases sur 100 sont actuellement louées. Il est également mis en avant que les coûts de location devraient de toutes façons être revus à la hausse et que le montant annuel, évalué entre 180 et 200 francs, serait vraisemblablement rédhibitoire pour nombre des utilisateurs actuels.

Finalement, le préavis est refusé par 21 voix, 1 avis contraire et 8 abstentions.

### Préavis concernant la rénovation de l'installation du traitement par chlorure ferrique des eaux usées

Dans son rapport, la commission ad hoc relève que cette installation, partie de la STEP, est en mauvais état et que son remplacement est urgent. Les coûts engendrés sont acceptables. Elle recommande d'accepter le préavis.

La commission de gestion et des finances abonde et précise que les rénovations de la STEP en 2015 n'ont pas concerné cette installation. Elle rappelle également que le contrôle et la maintenance de telles installations sont bien de compétences communales.

Après quelques demandes de précisions, le préavis est accepté à l'unanimité.

### Motion pour la prolongation de l'utilisation du congélateur communal

Dans son texte, le motionnaire Thomas Gerber demande à la Municipalité de mettre en œuvre une étude qui tiendrait compte d'une augmentation des utilisateurs et de laisser le congélateur actuel en fonction jusqu'à la présentation de l'autre solution.

La Municipalité estime avoir fait toutes les études nécessaires et confirme que l'installation actuelle peut tomber en panne d'un jour à l'autre. Il n'y a pas d'autre option que la solution transitoire présentée par le préavis ci-dessus, qui vient d'être refusé.

La motion est refusée par 14 voix, 13 avis contraires et 3 abstentions.

### Communications de la Municipalité

Dans ses communications, la Municipalité a notamment expliqué que:

- la fontaine de Vuarrengele sera réparée l'année prochaine;
- l'antenne de téléphonie mobile Swisscom va faire l'objet de nouvelles discussions suite à l'impossibilité, confirmée par le Canton, de l'installer sur le château d'eau. Les opposants seront intégrés à ces discussions avec Swisscom et la Municipalité s'engage à rester très transparente sur ce sujet;
- les exigences cantonales quant à la création d'un point de rencontre d'urgence (PRU) en cas de grave

pénurie d'électricité sont pointues et lourdes à mettre en place. La Municipalité s'y attelle en collaboration avec la Préfecture. Pour rappel, les autorités ont l'obligation de créer un PRU par commune ou par 5000 habitants, destiné à délivrer des services de base à la population en cas de black out énergétique. Le Vuarrens info's de décembre a sensibilisé la population à ce sujet;

- la suppression du libre accès à la déchetterie en journée s'est malheureusement imposée, les incivilités et déprédations n'ayant pas cessé, malgré de nombreux rappels à l'ordre. La Municipalité est consciente que ces dérapages ne sont pas forcément le fait des habitants du village et que beaucoup vont «payer» pour l'irrespect de quelques-uns. Elle cherche donc à minimiser autant que possible les impacts de sa décision. Ainsi, si ce mois la déchetterie ne sera ouverte que le mercredi soir et le samedi matin, la Municipalité espère pouvoir proposer d'autres ouvertures en semaine, toujours surveillées, dès janvier 2023.

Dans son adresse de fin d'année au Conseil, le syndic a chaleureusement remercié tous les conseillers pour leur travail et collaboration, il a également mis en avant l'engagement de tous les collaborateurs de la Commune, y compris les surveillants de la déchetterie et les patrouilleuses scolaires. Il n'a pas oublié Paul Ferrari, dont les multiples coups de main sont toujours très appréciés, ainsi que les collaboratrices au Vuarrens info's, Françoise Provost et Jacqueline Schwab.

Dans les communications individuelles, un conseiller a demandé qu'un échéancier des préavis à venir soit créé et transmis afin que le Conseil puisse avoir une vue plus générale des principaux dossiers à venir.

Dans ses conclusions, le Président du Conseil a notamment relevé l'excellente tenue et l'intérêt de la rencontre avec la Police cantonale, en novembre dernier à la grande salle. Il a également remercié et félicité deux habitants du village qui font sa fierté: Johann Jambon, fromager, qui s'est à nouveau distingué avec LE GRUYÈRE du village parmi 4000 autres fromages, ainsi que Guillaume Dutoit, plongeur émérite s'il en est et déjà pluri-médaille lors de nombreuses compétitions.

Il a remercié la Jeunesse du village pour sa participation à l'organisation du récent Téléthon et, pour terminer, a invité chacun à venir passer le Réveillon à la grande salle, dans une soirée organisée par le chœur mixte et la commission du jumelage (voir les informations dans le Vuarrens info's de décembre).

Enfin, le Président a rappelé que le prochain Conseil communal aura lieu le 14 mars 2023 à 20h à la salle du Grand conseil à Lausanne et il invite le public à suivre ses représentants à la Capitale pour une séance hors-normes, qui sera suivie d'un apéro dînatoire.

D'ailleurs, à Lausanne ou à Vuarrens, venez assister aux séances du Conseil communal pour vous informer sur la vie de la Commune et ses nombreux projets.

La parole n'étant plus demandée, le Conseil s'est achevé à 22h30, par les vœux de fin d'année et l'invitation à partager un apéritif.